

Compte - Rendu

Comité de Pilotage du PEDT – 04 02 2015

Référence : MCJ
Date du jour : 06/02/15

Date de la réunion : 04/02/2015
Heure : 18h30
Lieu : Salle Pégase

Participants :

Pour la Municipalité :

M. Aronica,
Mme Duchesne, Mme Saunier,
Mme Decombas, M. Sénéchal
Sont excusés :
Mme Dengreville et M. Breyse.

Les représentants de la communauté éducative :

Parents d'élèves, (8 participants)
Madame l'Inspectrice
Directeurs d'écoles (5 participants)
DDEN (4 participants)
Service Enfance (8 participants)
Administration (5 participants)

Destinataires :

Présents et excusés

Pour Information :

Contexte

Ce comité de pilotage est la 3^e réunion programmée pour l'année scolaire 2014-2015 dans le cadre du PEDT.

Ordre du jour

- 1°) Préambule
- 2°) Présentation des synthèses des groupes de travail
- 3°) Discussion sur les objectifs prioritaires

Relevé de discussions

1°) Préambule

- Tous les participants ont reçu la synthèse des groupes de travail du Copil PEDT du 10 12 14 réalisée à l'aide des rapporteurs.
- Un état des lieux (non exhaustif) des différents projets et actions liés à l'éducation a également été adressé à chaque membre du Copil PEDT.
- Les participants sont invités à signaler tout projet qui n'aurait pas été répertorié et qui serait porté par un partenaire. Les services de la Ville continueront également de compléter le document.
- Le suivi de la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre sur chaque école, pour les aspects liés aux effectifs d'animateurs ou aux activités mises en place, seront traités lors des points relatifs au périscolaire à l'ordre du jour des Conseils d'école. Le Copil PEDT n'est pas le lieu pour aborder les problématiques ponctuelles des écoles. La vision globale et l'analyse des rythmes scolaires à l'échelle de la Ville sont en revanche une prérogative du Copil PEDT.
- M. Aronica présente les éléments à l'ordre du jour grâce à un diaporama qui sera adressé aux membres du Copil PEDT.

2°) Présentation des synthèses des groupes de travail

- La proposition faite par le rapporteur du groupe de travail « Civisme, Citoyenneté, Laïcité » de renommer cet axe « Mieux vivre ensemble » est validée.
- Dans la synthèse du groupe « scolarité et réussite éducative », le terme de PRE est indiqué. Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif lié à la politique de la Ville (plan de cohésion sociale). Les enseignants indiquent qu'il existe également le Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), qui est un dispositif interne à l'Education Nationale. Ce dispositif est donc ajouté au diaporama.
- Concernant le groupe sur la laïcité, les DDEN soulignent que la Charte de la laïcité, qui est affichée dans chaque école, doit être mentionnée dans l'état des lieux. La présence du drapeau et de la devise de la France sont demandés. M. Aronica indique que ce projet est en cours.
- La responsable du service Enfance précise également que les animateurs sont formés et travaillent régulièrement sur ces thématiques (à travers la semaine de la laïcité les années passées entre autres).
- Un DDEN demande que le terme « respect du fait religieux » remplace le terme « respect des religions ». Cette proposition est validée.

3°) Discussion sur les objectifs prioritaires

- Aux vues des synthèses et de l'état des lieux, la Municipalité propose de fixer collectivement quelques objectifs prioritaires, ainsi qu'une méthodologie de travail.
- Proposition d'objectifs prioritaires : Droits et devoirs / Prévention et lutte contre les violences / Langages et communication / Ecoles numériques.

- Le projet lié à l'Ecole Numérique est un important projet que veut mener à bien la Municipalité. Une présentation de la réflexion en cours est faite, précisant que la Municipalité souhaite la création d'un groupe de travail interne au Copil PEDT pour co-construire ce projet. Un questionnaire à destination des enseignants vient d'être lancé. Un questionnaire à destination des centres de loisirs est sur le point de l'être également. Les membres du Copil valident la création d'un groupe de travail sur le sujet.
- Pour les autres objectifs prioritaires du PEDT, le débat est ouvert.
- Il est proposé de ne pas mettre le sujet de la lutte contre la violence dans les intitulés des objectifs prioritaires mais de l'inclure dans une thématique plus large liée à la citoyenneté.
- Mme Saunier précise qu'elle reçoit de nombreux courriers ayant pour objet la violence à l'école, dès la maternelle, et que le sujet est une réelle préoccupation de la Municipalité.
- La présidente de la PEEP Chelles précise qu'en collège, les problèmes de violence arrivent de plus en plus tôt (en 4^e-3^e il y a quelques années, dès la 6^e désormais).
- Le Copil décide d'adopter le terme de « mieux vivre ensemble » qui permet d'englober les questions liées à la violence.
- Le développement des enfants, en rapport avec tout le maillage culturel et sportif du territoire lié aux associations, est également discuté comme un objectif important, même si ces éléments sont moins ressortis dans les groupes de travail de décembre.
- Mme l'Inspectrice précise qu'un verbe d'action serait plus judicieux pour définir les objectifs prioritaires. Elle précise également qu'il sera indispensable de fixer des indicateurs de suivi pour permettre une évaluation. (Quels indicateurs pour la violence, etc. ?). M. Aronica rappelle que la détermination d'indicateurs de suivi fait partie de la mission du Copil et qu'un item sur le sujet est prévu dans les « fiches actions », dont le projet de modèle type a été rapidement présenté en réunion.
- La thématique du langage est également questionnée. Un DDEN précise qu'il s'agit davantage des langues que du langage, et des moyens de communication plutôt que de la communication.
- La question est posée de l'intégration des collèges au PEDT. La Municipalité précise que la gestion des collèges relève du département. Il n'en reste pas moins que les enfants sont chellois et que le service Jeunesse œuvre également pour eux.
- Trois objectifs prioritaires sont finalement fixés :
 - Mieux vivre ensemble
 - Développer le numérique
 - Permettre le développement personnel de l'enfant
- La Municipalité propose une méthodologie avec la mise en place d'un groupe de travail pour chacun de ces objectifs, réunissant au minimum un membre de chaque « collègue » (enseignants, animateurs, parents, DDEN). La proposition est acceptée.
- Les groupes sont constitués sur la base du volontariat. Ils seront appelés à se réunir courant mars, en dehors des comités de pilotage. Les membres du Copil PEDT absents ce soir pourront demander à intégrer l'un de ces groupes.

Décision	Echéance
Trois objectifs prioritaires sont fixés.	
Trois groupes de travail sont constitués.	Sous 8 jours
Les groupes de travail se réuniront avant le prochain Copil.	Mars